

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



L'ÉDUCATION

RAPPORT DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1872-73 ET PARTIE DE L'ANNÉE 1874.

En tout pays constitutionnel, les réformes politiques sont la plupart du temps œuvre de l'opposition; et lorsque des ministères de principes différents se succèdent, il s'établit par ce jeu de bascule, et après chaque chute, une sorte d'équilibre, de stabilité plus ou moins durable, pendant laquelle s'accomplissent les changements provoqués.

L'abolition du droit sur les céréales, l'affranchissement des catholiques, plus récemment, la réforme électorale en Angleterre; la création des chemins vicinaux, les lois sur l'armée et sur la liberté de l'enseignement, en France; ici, l'abolition de la tenure seigneuriale, la loi de l'éducation, la codification des lois civiles du Bas-Canada: toutes ces mesures, ardemment controversées à leur début, marquent pour ainsi dire les étapes de l'opinion, et font aujourd'hui partie, en ces différents pays, de la constitution politique.

C'est à l'aide de ce simple mécanisme que s'opèrent les réformes, que les lois se modifient, qu'une nation marche et progresse.

A plus forte raison, lorsque le pouvoir, s'inspirant des nécessités de la situation, des besoins du pays, va lui-même au devant des réformes. En devançant ainsi les demandes, que la passion politique obscurcit ou exagère toujours quelque peu, une administration éclairée évite ces chocs violents dans lesquels, au moral comme au physique, la science constate une certaine déperdition de forces vives.

Prévoir ces moments critiques, en prévenir les fâcheux effets par l'application de mesures sages et opportunes, c'est là ce qui constitue la bonté et l'intelligence d'un gouvernement.

Ces réflexions nous ont été suggérées par la lecture du rapport du ministre de l'instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1872-73 et partie de l'année 1874.

Ce rapport, qui renferme sous des titres spéciaux quatorze tableaux dans lesquels sont exposés en détail les progrès des différentes institutions scolaires, depuis les plus humbles établissements jusqu'aux universités; qui contient les observations des inspecteurs, les tableaux numériques et comparatifs des élèves, des allocations,

comprenant une période de plusieurs années, etc., etc.; ce rapport, disons-nous, présente en quelques pages l'état véritable dans lequel se trouve l'éducation dans la province de Québec.

L'exposé de l'hon. Ministre offre une partie critique et une partie suggestive qui, se complétant l'une l'autre, témoignent chez lui d'une conviction aussi franchement exprimée que sérieusement établie: la nécessité de changements immédiats à introduire dans notre système d'éducation.

Afin d'arriver au plus vite aux points essentiels, nous constaterons que, d'après les tableaux statistiques et les rapports des inspecteurs, le nombre des écoles, de même que celui des élèves qui les fréquentent, a augmenté dans une proportion égale à la population, et que les résultats obtenus dans chaque établissement sont en général satisfaisants.

Maintenant quelques chiffres. Sous le rapport de l'inspection, la province est actuellement divisée en 28 districts scolaires.

Quant au nombre et à la nature de nos établissements d'éducation, ainsi qu'au chiffre de leurs élèves, voici le relevé officiel:

| | Ecoles. | Elèves |
|--|---------|--------|
| Universités..... | 3 | " |
| Elèves..... | " | 758 |
| Collèges..... | 37 | " |
| Elèves..... | " | 7113 |
| Académies..... | 83 | " |
| Elèves..... | " | 8252 |
| Ecoles-modèles..... | 343 | " |
| Elèves..... | " | 28588 |
| Couvents enseignants..... | 129 | " |
| Elèves..... | " | 24236 |
| Ecoles dissidentes..... | 220 | " |
| Elèves..... | " | 7665 |
| Ecoles indépendantes..... | 156 | " |
| Elèves..... | " | 6261 |
| Ecoles normales..... | 4 | " |
| Elèves..... | " | 246 |
| Ecoles élémentaires sous contrôle..... | 3254 | " |
| Elèves..... | " | 141990 |

N. B. (Une moitié au moins des écoles indépendantes peut se classer parmi les académies ou les écoles-modèles.)

Grand total.... 4229 225109

Le reproche général que mentionne le rapport, c'est l'insuffisance de certaines branches de l'enseignement, telles que la tenue des livres, la géographie, l'histoire du Canada et les principes élémentaires d'agriculture.

A propos de cette dernière étude, l'hon. ministre n'exige point un enseignement complet, mais quelques notions seulement, et il ajoute fort judicieusement:

« Ne dut-on réussir par là qu'à montrer aux enfants que l'agriculture, loin d'être

une simple opération de routine, est un art, une véritable science, et que c'est pour avoir ignoré cette science que nos cultivateurs ont vu leurs terres si fertiles dépérir chaque année et devenir en peu de temps à peu près improductives, on obtiendrait déjà de beaux résultats, puisqu'on éveillerait chez l'enfant le désir d'apprendre à faire mieux qu'on ne le faisait avant lui.»

En ce qui concerne les écoles modèles et les académies de garçons et de filles, le rapport constate une augmentation, mais il ajoute cette remarque:

« Plusieurs d'entre elles, cependant, ne sont pas ce qu'elles devraient être et portent un titre que ne justifie pas l'enseignement qui s'y donne. Aussi, ai-je cru devoir les retrancher de la liste des octrois votés en faveur des maisons d'éducation supérieure, et en prévenir d'autres qu'elles eussent à se mettre parfaitement en règle sous ce rapport.»

Et à cause de cela, le Conseil de l'Instruction Publique, devant qui ces cas ont été portés, a décidé la nomination d'un certain nombre de *visiteurs spéciaux*, particulièrement chargés de visiter les établissements d'instruction supérieure.

La résolution du Conseil est, croyons-nous, fort sage et d'une urgente nécessité. Nous reviendrons sur ce sujet, très-important d'ailleurs dans les rouages du système actuel de l'éducation du Bas-Canada.

En fait de zèle, de capacités, on ne saurait en effet faire trop d'éloges aux diverses communautés religieuses où sont élevées nos jeunes filles; s'il fallait donner des preuves du dévouement des bonnes sœurs, on pourrait, en dehors des motifs religieux qui les dirigent, citer, comme certificats en leur faveur, la popularité dont ces établissements jouissent même chez nos compatriotes dissidents. Mais leur bonne volonté est ici hors de cause, et l'hon. ministre s'attache à démontrer, en des remarques pleines de sens, les errements d'un système défectueux, opposé à nos mœurs et contraire aux besoins de notre société.

Nous laissons ici la parole au rapport officiel:

L'instruction qui se donne dans ces communautés n'est pas assez pratique. On s'attache trop à enseigner des choses qui ne sont, en quelque sorte, que de pur agrément, au détriment des connaissances véritablement utiles. On laisse prendre par là à la jeune fille des goûts et des habitudes qui sont ordinairement au-dessus de son état social, et qu'il lui sera impossible de satisfaire plus tard. De là deux effets déplorables, d'abord un désenchantement qui affecte sérieusement le moral, et engendre chez elle le dégoût du travail et le mépris de sa position; puis, une disproportion, chaque jour plus sensible, entre les dépenses et les res-

sources, qui commence par produire la gêne et finit presque toujours par ouvrir la porte à cette plaie domestique qu'on appelle la misère. On n'enseigne point ou presque point la tenue des livres. Comment veut-on alors que la jeune fille, lorsqu'elle sera devenue femme, puisse se rendre compte de l'état des affaires du ménage et mettre de l'ordre et de l'économie dans la direction de sa maison? Toutes les élèves, d's qu'elles sont suffisamment avancées en arithmétique, devraient être mises au fait d'une tenue des livres aussi simple que possible, mais suffisante pour leur permettre de se rendre plus tard un compte exact de leurs affaires d'intérieur.

Je ne vois pas non plus que dans aucune de ces institutions on enseigne l'économie domestique; c'est là pourtant, à mon avis, un des points essentiels de l'éducation d'une femme, quelle que soit la position qu'elle-ci doive occuper un jour. La femme est la fortune ou la ruine d'une maison. Si elle est économe et rangée, la maison prospérera indubitablement; si, au contraire, elle ne sait pas mettre tout à profit et bornar ses desirs à ses ressources, la ruine s'en suivra aussi indubitablement, un jour ou l'autre. Rien donc de plus important que de bien inculquer ces vérités dans l'esprit de la jeune fille, et de lui apprendre en même temps quelques règles, qui serviront à la guider et à l'aider ultérieurement dans son ménage. Il ne suffit pas de savoir tenir un salon, il faut encore, et de toute nécessité, savoir conduire toute la maison. (On devrait aussi, avec la couture, enseigner aux jeunes filles la coupe des vêtements; ces notions lui seraient plus tard d'un grand secours dans sa famille, où la pratique viendrait les rendre efficaces et les compléter.

J'estime d'abord que le prix de la pension est bien au-dessous de ce qu'il devrait être, en égard à l'augmentation très-considérable survenue dans le coût des choses de première nécessité. Le taux de la pension devrait être élevé: le public et les colléges en bénéficieraient également, ce qui n'empêcherait aucunement de recevoir à prix réduits certains élèves peu fortunés dont les talents supérieurs promettent pour plus tard des hommes utiles à la patrie. C'est rendre un mauvais service à la société, surtout dans un jeune pays comme le nôtre, que de trop faciliter l'accès des maisons d'éducation supérieure. On déclassé ainsi un grand nombre de jeunes gens qui, après un cours d'études classiques, se trouvent impréparés à toute espèce de carrière, si leurs aptitudes ou les circonstances ne leur permettent pas d'étudier une profession libérale; et ceux qui ont passé par là savent seuls tous les mécomptes, toutes les tribulations qui attendent à son entrée dans le vie réelle le jeune homme ainsi déclassé. Les connaissances qu'il a acquises ne servent qu'à lui faire comprendre plus amèrement jusqu'à quel point il a fait fausse route. S'il veut gagner son pain, il lui faut recommencer à étudier à un âge où ceux qui ont fait des études plus pratiques sont déjà en état de soutenir une maison.

Pour ce qui est de notre province en particulier, je pense que ce serait faire une réforme nécessaire et rendre un grand service à la société que d'obliger tous les élèves de nos colléges à suivre un cours commercial ou académique — de quelque nom qu'on l'appelle — avant de leur faire commencer le cours classique. Ce cours devra comprendre l'enseignement des langues anglaise et française assez complet pour permettre aux élèves d'écrire ces deux langues facilement et correctement; l'arithmétique dans toutes ses parties; la tenue des livres; les éléments de l'histoire générale, par leçons orales données à grands traits en suivant un plan à peu près semblable à celui

du dessein sur l'histoire universelle par Bossuet : et en s'attachant à donner une idée de chaque peuple et de chaque empire qui se sont succédés dans le monde, avec leur influence sur les progrès de la civilisation ; les éléments de la géométrie ; le dessin linéaire, l'agriculture et quelques notions d'économie politique et domestique.

Pour que, dans un pays comme le nôtre où l'on ne procède aux changements, aux améliorations d'un système qu'avec les ménagements les plus délicats ; où l'on craint toujours de blesser celui-ci, d'humilier celui-là, de pareilles observations trouvent place dans un rapport officiel, il faut ne cesser que les méthodes d'éducation suivies jusqu'à ce jour aient donné des résultats bien peu satisfaisants. Aussi, ne ménagerons-nous pas nos éloges à l'hon. M. Ouimet pour le courage et l'esprit de décision qu'il a montrés dans son rapport.

Ses observations critiques, tout en sauvegardant de légitimes susceptibilités, tout en s'efforçant de ne léser aucun droit acquis, de ménager même des abus consacrés par l'usage, n'en vont pas moins au but ; elles montrent la plaie, en sondent la profondeur et en indiquent le remède. Sous la plume de l'auteur officiel se déroule tout un plan nouveau, et si ce dernier n'est point formulé par articles comme les parties d'un programme, il n'en existe pas moins, et, par les révélations faites, il s'impose dès aujourd'hui à l'esprit public. Car, en fait d'éducation, nous sommes tous solidaires les uns des autres : l'homme fait n'est jamais que l'épanouissement de l'enfant ; on retrouvera dans celui-ci ce que l'on aura mis dans celui-là. La graine et le fruit sont une seule et même chose : l'un est la fin, l'autre le commencement.

Dans notre prochain numéro, nous continuerons l'analyse du rapport ministériel, et preuves en mains, nous ferons ressortir le vice capital du système.

A. ACHINTRE.

ECHOS DE PARTOUT

Le grand théâtre de Covent-Garden se transforme en concert-promenade sous la direction d'un M. Gatti. Venu à Londres il y a une vingtaine d'années, le futur impresario, à peine possesseur de quelques shillings, établit à Londres des petites boutiques pour vendre des glaces de sa composition, au prix modique de 30 centimes. Cette innovation eut du succès, elle fit même fureur, et aujourd'hui son auteur est plusieurs fois millionnaire.

Le *Var*, transport à vapeur français, vient d'accomplir un voyage de circumnavigation. Parti de Toulon le 1er octobre 1873, il franchissait le 9 le détroit de Gibraltar, et se servant de ses voiles quand le vent était favorable, de la vapeur dans les moments de calme, il passait les Canaries, gagnait le Brésil, puis revenait vers l'Afrique pour passer le cap de Bonne-Espérance, le canal de Mozambique, et de là se diriger en droite ligne sur Taïti et la Nouvelle-Calédonie, d'où, revenant par le cap Horn et les côtes brésiliennes, il est rentré à Toulon après un voyage de trois cent sept jours, dont cinquante-neuf en relâches.

On se souvient que les escadres françaises envoyées dans les mers de Chine en 1860 eurent à forcer les ouvrages très-solides construits par les Chinois à l'embouchure du fleuve Péi-Ho. Ces fortifications et les estacades qui en défendaient les approches furent détruites par le canon et la poudre des alliés. Aujourd'hui, les Chinois, avec cette habileté et surtout cette facilité d'imitation et d'assimilation qu'on leur reconnaît, ont relevé leurs fortifications suivant les systèmes reconnus, même en Europe, les plus appropriés pour défendre le passage des rivières et pour s'opposer aux tentatives de débarquement.

On vient de construire à l'embouchure de l'Elbe un fort cuirassé armé de neuf pièces du calibre de 21 centimètres. Le front du fort, d'environ 50 mètres de longueur, est revêtu d'une cuirasse de fer de 84 centimètres d'épaisseur. Au-dessus de ce front s'élevaient trois tourelles, armées chacune de deux canons de 28 centimètres et revêtues de plaques d'une épaisseur de 70 centimètres, portées aux embrasures à 80 centimètres. On avait craint que les secousses imprimées à la batterie par le choc des projectiles contre le blindage et le bruit résultant de ce choc ne fussent dangereux pour les hommes formant la garnison, mais les expériences ont démontré que le choc des projectiles extérieurs ne fait rendre au parois qu'un son très-sourd.

Un peintre autrichien, Senelly, qui s'était fait connaître par les magnifiques études qu'il avait rapportées de son voyage autour du monde sur la *Nocara*, est mort dans une maison de fous. Une société avait acheté les dessins qu'il laisse pour la somme de 250,000 frs. Comme tant d'hommes de talent, Senelly était dans une profonde misère, et ce n'est qu'en 1873 que l'empereur d'Autriche l'en tira en le chargeant du classement de la restauration des peintures anciennes appartenant aux palais impériaux. Cette amélioration dans son sort n'avait pu arrêter le trouble produit dans son cerveau par ses luttes contre le besoin.

Les Anglais ont, beaucoup plus que nous, s'occupent avec aideur des questions intéressant leurs colonies, et en même temps le commerce et l'industrie de la mère-patrie, ont soulevé des discussions et provoqué des enquêtes à propos des grands travaux de communication entrepris dans l'Indoustan. D'après les documents produits, il résulte que les Anglais ont construit dans leur riche colonie, plus de 9,500 kilomètres de chemin de fer, leur revenant aujourd'hui à 2 milliards 250 millions de francs. La dépense moyenne par kilomètre a été de 225 à 300 mille francs. Il faut remarquer que cette somme s'applique aux seuls frais de construction et d'achat du matériel, attendu que les lignes sont établies sur le domaine public. L'énormité de la dépense provient surtout de la grande largeur donnée à la voie, les Anglais ont résolu de réduire cette largeur, pour les chemins restant à construire, à environ un mètre.

Un appareil destiné à porter secours aux personnes en danger de périr par suite de la rupture de la glace a été essayé récemment à Londres. On sait que porter secours à ces personnes est souvent extrêmement dangereux à cause du peu de solidité de la glace, et que souvent on a eu à déplorer la mort des courageux sauveteurs qui n'avaient pris conseil que de leur dévouement.

L'appareil dont nous parlons se compose d'un cordage qui s'enroule par une extrémité autour du corps du sauveteur, par l'autre sur un rouleau de bois contenu dans une caisse. A mesure que l'homme s'avance sur la glace, le cordage se déroule de telle sorte que s'il y a rupture de la croûte glacée, des hommes restés sur la rive peuvent ramener le sauveteur. Celui-ci porte sous son bras le bout d'un cordage semblable au précédent, également enroulé sur un cylindre monté dans la même caisse, se déroulant au fur et à mesure de la marche en avant, qu'il attache autour du corps des victimes, ou, s'il ne peut parvenir jusqu'à elles, leur jette dès qu'il se trouve à leur portée. Du rivage, on tire sur ces cordages, et en quelques instants on ramène à terre sauveteurs et victimes. L'inventeur de cet appareil est M. Harland, de Brompton.

LES CANADIENS DE L'OUEST

CHARLES DE LANGLADE

XV

Avec leur imprévoyance ordinaire, les sauvages négligèrent même de placer une garde dans le fort, dont ils venaient de s'emparer, afin de se mettre à l'abri de toute surprise. Les approvisionnements de liqueurs que contenait le fort leur étant tombés dans les mains, ils se livrèrent à une épouvantable bacchanale, qui dura plusieurs jours et sembla les transformer en autant de démons.

Les chefs craignant que leurs guerriers, surexcités par l'eau de feu, ne se portassent à des actes de vengeance sur leurs captifs, les mirent en lieu sûr dans le fort au nombre d'une vingtaine, avec environ trois cents voyageurs canadiens. Ils eut été facile alors aux Anglais de fermer les portes du fort et de résister aux attaques des sauvages avec le concours des Canadiens. Aussi plusieurs officiers anglais proposèrent de se mettre de suite en état de défense, mais ils furent détournés de leur projet par le P. Dujaunay (1)—et non le P. Jonois, comme disent Henry et Parkman—mis-

(1) Le P. Pierre-Luc Dujaunay resta dans l'Ouest jusqu'en 1774, en qualité de supérieur de la mission de Saint-Joseph. Il avait desservi auparavant la mission des Illinois depuis 1748 jusqu'en 1754. Il obtint, en 1763, une étendue de deux mille arpents de terre à l'Arbre Croché, dont une partie fut mise en culture. Lorsque l'abbé Vincent Badin visita, en 1825, les congrégations indiennes établies sur les bords des lacs Supérieur et Michigan, il remarqua que le souvenir du P. Dujaunay était religieusement conservé parmi ces tribus. « Durant le voyage, dit-il, je me plaisais à m'entretenir des pères Jésuites avec un vieillard qui les avait connus. Il s'attachait surtout au P. Dujaunay, qui l'avait préparé, admis à la première communion et à qui souvent il avait servi la messe. Il me fit remarquer l'endroit où le père disait ordinairement son bréviaire en se promenant. »

sionnaire des Ottawas de l'Arbre Croché, dans le Michigan, et qui se trouvait en ce moment à Michillimakinac. Ce dévoué Jésuite fit voir aux Anglais que les événements de la dernière guerre étaient encore trop frais dans l'esprit des Canadiens pour qu'ils pussent compter sur eux, et que, dans le cas où les sauvages réussiraient à s'emparer de nouveau du fort, il ne resterait probablement pas un seul Anglais pour aller annoncer leur perte commune.

Quelques jours après le massacre, Etherington nomma Langlade commandant du fort de Michillimakinac, en attendant de nouvelles instructions. Il écrivit aux commandants des postes environnants dans le but d'obtenir du secours et de reprendre la possession du fort, si cela était possible, mais l'on sait déjà que cette demande était bien inutile, puisque presque tous les forts anglais de l'Ouest devaient tomber aux mains des sauvages. Voici la lettre que le capitaine Etherington adressa au major Gladwyn, du Détroit, dans laquelle il recommandait hautement les services signalés que lui avait rendus Langlade dans cette malheureuse affaire :

Michillimakinac, 12 juin 1773.

Monsieur,

« Bien que je vous aie écrit dans ma dernière que tous les sauvages étaient arrivés et que tout semblait être dans un calme parfait, je dois aujourd'hui vous apprendre que les Chippewas, qui habitent une plaine près du fort, se réunirent le 4 courant pour jouer à la crosse : ce qu'ils avaient fait, du reste, presque chaque jour depuis leur arrivée. Ils jouèrent depuis le matin jusqu'au midi ; ils jetèrent alors leur balon près du fort, et observant que le lieutenant Leslie et moi étions à quelques pas en dehors, ils s'élevèrent sur nous et nous entraînaient dans les bois.

« Dans l'intervalle, les autres se précipitèrent dans le fort où leurs squaws les y avaient devancés ; celles-ci tenaient leurs haches de guerre cachées sous leurs vêtements. Les sauvages s'emparèrent de ces armes et en un instant ils massacrerent le lieutenant Jarnet et quinze soldats ainsi qu'un traître du nom de Tracy. Ils blessèrent deux hommes et firent prisonniers les autres soldats de la garnison ; cinq d'entre eux ont depuis été massacrés. Ils firent prisonniers tous les traitants anglais et les dépouillèrent de tout ce qu'ils possédaient ; les Français seuls furent à l'abri de leurs coups.

« Après le massacre, M. Langlade et Farli (2), l'interprète, se rendirent à l'endroit où j'étais prisonnier ainsi que le lieutenant Leslie. Ils obtinrent que tous quitterions le fort sous une escorte de sauvages, avec la promesse que nous y reviendrions à leur demande. Ces messieurs eurent le temps d'informer les Outaways de ce fait ; ces sauvages arrivèrent au premier avis et ils se montrèrent très-mécontents de la conduite des Chippeways.

« Les Outaways ont depuis leur arrivée fait tout en leur pouvoir pour nous être utiles. Ils ont obtenu des prisonniers des Chippewas ou acheté leur liberté. J'ai maintenu avec moi le lieutenant Leslie et onze soldats ; les quatre autres hommes de la garnison qui ont survécu au massacre sont entre les mains des Chippeways.

« Les Chippeways sont supérieurs en nombre aux Outaways, et ils leur ont depuis déclaré que s'ils ne réussissent pas à nous faire abandonner le fort, ils intercepteraient toutes nos communications avec ce poste, ce qui causerait la perte de tous les convois des marchands de Montréal, la Baie, St-Joseph et des postes supérieurs. Mais s'il est faux que vos postes ont été attaqués (ce qui d'après eux leur a fait lever la hache de guerre), et que vous puissiez envoyer les renforts nécessaires avec des approvisionnements, etc., accompagnés d'un certain nombre de vos sauvages, je crois qu'on pourrait rétablir le poste en peu de temps.

« Depuis cet événement deux canots sont arrivés de Montréal, ce qui m'a mis en état de faire un présent à la tribu Ottawa, pour laquelle nous ne sommes trop fiers.

« Je dois beaucoup de reconnaissance à M. Langlade et Farli, l'interprète, pour les nombreux services qu'ils m'ont rendus en cette occasion. Le prétre ne semble pas disposé à se rendre à votre poste avant un jour ou deux. J'en suis fort aise, car c'est un brave homme, et il a beaucoup d'influence sur les sauvages, bien disposés à croire tout ce qu'il leur dira à son retour, qui ne tardera pas, je l'espère. Les Outaways disent qu'ils vont me conduire, ainsi que le lieutenant Leslie et les onze hommes qui sont entre leurs mains, à leur village, où ils nous retiendront jusqu'à ce qu'ils sachent ce qui se passe à notre poste. Ils ont envoyé ce canot dans ce but.

(2) Henry écrit Farley. D'après lui, cet interprète aurait été auparavant au service du commandant français à Michillimakinac. Il avait épousé une Chippewa ou Ojibwa, ce qui lui donnait beaucoup d'influence sur la tribu de ce nom.

« Vous pourrez apprendre du prétre tous les détails sur cette tragique affaire.

— Votre tout dévoué,

« GEO. ETHERINGTON. »

Le prétre mentionné dans la lettre d'Etherington est le P. Dujaunay, dont il a déjà été question. Ce courageux missionnaire, qui avait déjà rendu les plus grands services aux Anglais prisonniers entre les mains des Ottawas, ne craignait pas, pour leur être encore utile, de s'exposer aux dangers et aux fatigues d'un long et monotone voyage en canot sur le lac Huron. Il s'acquitta fidèlement de sa mission, eut une entrevue avec le major Gladwyn, puis repartit du Détroit pour retourner à Michillimakinac, le 20 juin 1763, comme le fait voir l'extrait suivant d'une curieuse relation intitulée : *Diary of the Siege of Detroit* :

« 20 juin 1763. — Ce matin, le commandant donna au Jésuite un memorandum de ce qu'il devra dire aux Indiens et aux Français de Michillimakinac, ainsi qu'au capt. Etherington, vu qu'il ne se souciait pas d'apporter une lettre, disant que si les sauvages lui demandaient s'il en avait une, il serait obligé de répondre oui, car il n'avait jamais dit un mensonge de sa vie. Il lui donna une ceinture pour remettre aux Ottawas, avec instruction de leur dire qu'il était très-content de voir qu'ils ne s'étaient pas mêlés d'une affaire qui devait amener leur ruine, et qu'ils envoyaient leurs prisonniers à Montréal, ils convaincraient le général de leurs bonnes intentions, ce qui ne pourrait manquer de leur valoir probablement quelque récompense.

« Il devait présenter ses compliments à M. Langlade et Farli et les remercier de leurs bons offices, qu'il les encourageait à continuer. Ils devaient s'efforcer d'empêcher autant que possible tout commerce avec nos ennemis, surtout celui des armes et munitions. M. Langlade était autorisé à commander au fort jusqu'à ce que de nouveaux ordres lui fussent donnés. »

Après quelques semaines de captivité, Etherington, Leslie et quelques autres Anglais qui avaient échappé au massacre de Michillimakinac, furent conduits à Montréal sous une forte escorte de sauvages, et ils n'arrivèrent en cette ville qu'au mois d'août. Quant à Henry, il réussit, après bien des aventures, à échapper aux mains des Ojibwas, grâce à l'intervention d'un Canadien du nom de Cadot (3), du Sault Ste. Marie, qui avait beaucoup d'influence sur cette tribu à laquelle il était allié par sa femme. Ce traître anglais fit ensuite le commerce des pelletteries de concert avec M. Cadot, et le revint à Montréal qu'en 1776.

XVI

Après la guerre, Augustin de Langlade continua de faire la traite à la Baie-Verte, dont il était l'un des plus anciens habitants.

Grignon raconte dans ses mémoires que vers 1770, un sauvage survint un jour dans le magasin de Langlade dans le but apparent d'acheter une petite hache indienne. A sa demande, Langlade prit une hache qui se trouvait au-dessous du comptoir et la lui remit pour l'examiner. L'Indien lui ayant témoigné le désir d'en voir d'autres, Langlade se baissa pour lui choisir un nouvel instrument ; mais au moment même où il allait se relever, l'Indien fit un mouvement comme s'il allait frapper le vieux traître. Prompte comme l'éclair, la petite fille de Charles de Langlade, âgée seulement de sept ans, trappée de l'allure menaçante de l'Indien, s'écria avec effroi : « Grand-papa, il va vous couper le cou. » Langlade se redressa promptement en entendant le cri d'alarme de l'enfant, et d'un coup de hache il terrassa l'Indien. Celui-ci se releva péniblement et balbutia quelques excuses plus ou moins vraies. Mais Langlade lui répondit que la chose était trop sérieuse pour vouloir la convertir en plaisanterie, et l'affaire en resta là.

(3) Jonathan Carver mentionne Cadot dans son ouvrage : *Travels through North America in 1766, 1767 et 1768*. « A l'extrémité supérieure des détroits de Ste. Marie, dit-il, il y a un fort auquel ils donnent leur nom, et qui est commandé par M. Cadot, un Canadien-français ; on lui a permis de conserver le commandement du fort, vu qu'il est le propriétaire du sol avoisinant. »

Augustin de Langlade ne mourut pas longtemps après cet incident d'une vie semée d'une foule d'aventures de ce genre. Il s'éteignit vers 1777, âgé d'environ soixante-quinze ans, et fut inhumé dans l'ancien cimetière de la Baie-Verte. On le représente comme un très-bon homme, doué d'agréables manières, aimant le repos, mais prompt à ressentir une injure.

Sa femme alla demeurer probablement après sa mort au milieu des sauvages établis près de Michillimakinac. On voit que, le 14 septembre 1782, le lieutenant-gouverneur Sinclair, de Michillimakinac, donna permission à Madame Langlade de se rendre à la Baie-Verte, et d'y prendre possession de ses biens. Voici le texte même du permis :

“ Par l'hon. Patrice Sinclair, écr., etc.
“ Madame Langlade a permission d'aller à la Baie, pour y entrer en possession de ses maisons, jardins, fermes et biens. Elle amène un engagé avec elle.
“ Donné sous ma main et sceau, au poste, ce 14 sept. 1782.

“ PAT. SINCLAIR (L.S.) Lieut.-Gouverneur.
“ Par ordre du Lieutenant-Gouverneur,
“ JOHN COATS.”

Ni la date, ni les circonstances de la mort de la femme d'Augustin de Langlade ne nous sont connus.

JOSEPH TASSÉ.

(A continuer)

SCIENCE POPULAIRE

La glycérine, produit de la réduction des graisses en savon, était autrefois un produit sans valeur, que l'on rejetait. Aujourd'hui, ce produit chimique est universellement recherché, et l'industrie en demande, pour la France seulement, une quantité annuelle de 15 millions de tonnes.

Il vient de mourir à Munich un ingénieur qui eut son moment de célébrité. Wilhelm Bauer, inventeur d'un grand nombre d'engins sus et sous-marins, avait construit pour la Russie, pendant la guerre de Crimée, un navire blindé et puissamment armé qui devait traiter la flotte anglaise bloquant Cronstadt comme le *Merrimac*, de célèbre mémoire, traita depuis les navires fédéraux en bois.

Lors d'une ascension qu'il a faite en ballon, M. Wilfrid de Fonville a constaté que la lumière des étoiles suffit pour que l'on aperçoive tous les détails de la surface de la terre, et pour permettre d'apprécier la distance parcourue. C'est pendant la lecture des indications du baromètre disposé dans la nacelle n'était pas possible, et pour se rendre compte de la hauteur à laquelle le planait l'aérostat, on mesurait le temps nécessaire au retour d'un son émis de la nacelle, son qui se réfléchissait sur le sol.

L'âge de bronze de la race humaine préhistorique remplit une période de 4,000 ans; l'âge de pierre qui précède occupe une période de 5,000 à 7,000 ans; la brique brûlée qu'on trouve dans le dépôt alluvial du Nil, soixante pieds au-dessous de la surface, indique 20,000 ans; un autre fragment, à soixante-douze pieds, réclame une antiquité de 30,000 ans; et les géologues comptent 500,000 ans depuis que la pierre à fusil dont l'art humain a fait usage, a été ensevelie dans une caverne de stalagmites à Torquay.

Parmi les inventions récompensées lors de la distribution des prix de l'Académie des sciences, nous devons signaler un appareil très-curieux de M. Farcot. Cet appareil, appelé le *servo-moteur*, est disposé de telle sorte que par un léger effort sur un bouton ou une poignée, un seul homme peut faire mouvoir ou arrêter presque instantanément un mécanisme de grande résistance. Appliqué aux gouvernails et aux machines motrices, le servo-moteur soumet ces appareils à une seule volonté, de telle sorte que le commandant d'un navire peut lui-même le diriger sans l'aide de personnes intermédiaires. Le servo-moteur est appliqué à plusieurs navires de guerre français, le *Richelieu*, le *Marengo*, le *Friedland*, etc.

Le lavage des wagons est un travail long, pénible, dispendieux. On vient de mettre en essai, sur le chemin de fer du Great-Northern, à Londres, une machine qui nettoie automatiquement les wagons. Cette machine se compose d'un châssis portant un certain nombre de brosses cylindriques, d'assez grandes dimensions, mises en mouvement de rotation rapide au moyen d'une machine à vapeur. De chaque côté de la voie est installé un châssis de ce genre, et quand on fait passer lentement entre les deux châssis un train de wagon, les brosses frottent les voitures pendant que celles-ci sont arrosées par l'eau qui s'échappe des nombreuses ouvertures de plusieurs conduites.

En quatre minutes un train de douze voitures de toutes classes a été complètement nettoyé.

La production simple et économique de la glace n'est un problème résolu que si l'on peut employer des engins industriels, machines à vapeur et appareils distillatoires et frigorifiques. D'après un mémoire lu à l'Académie, il suffirait de jeter et de faire dissoudre dans l'eau d'un récipient de métal plongeant lui-même dans l'eau à glacer, du nitrate d'ammoniaque. Cette méthode sûre dans ses résultats et de facile pratique, serait également économique en ce sens que l'opération achevée, il suffirait, pour rentrer en possession du sel employé, de faire évaporer doucement à la chaleur du soleil l'eau de la dissolution. Le sel revenu à l'état solide peut ainsi servir indéfiniment, à la condition d'ajouter de temps en temps une certaine quantité de sel neuf, pour réparer les pertes inévitables résultant des manipulations.

Parmi les propriétés qu'on connaît déjà à la garance, on devra ajouter celle de conserver les viandes. M. de Rostang a présenté à l'Académie des sciences des viandes conservées à l'aide des racines de cette plante. En juillet dernier, au moment des fortes chaleurs, 120 grammes de viande étaient déposés sur un lit de 100 grammes de racine de garance, puis cette viande a été recouverte d'une couche de 150 grammes de la même matière, et le pot contenant le tout a été fermé avec du papier, comme un pot de confitures. Ouvert une dizaine de jours après, le pot a rendu la viande un peu diminuée de poids, un peu momifiée, mais nullement putréfiée, sans odeur comme sans saveur particulière, pouvant être consommée sans le moindre inconvénient. Si l'expérience confirme les résultats des premiers essais, les départements où l'on cultive la garance auront à leur disposition un procédé nouveau pour préserver leurs viandes de toute corruption durant les fortes chaleurs de l'été.

MM. Alphan et Davioud, membres de la commission du chauffage municipal de la ville de Paris, sont chargés d'examiner un nouveau procédé chimique, qui, au point de vue de la santé et du bon marché, laisse loin derrière lui tous les modes de chauffage connus.

La France consomme chaque année 35,500,000 stères de bois. Elle n'en produit que 17,700,000 stères. Elle est donc forcée de faire venir de l'étranger près de la moitié du bois nécessaire à sa consommation.

Un chimiste est parvenu, en allumant du bois moulu, imprégné de sels inoffensifs, à procurer une chaleur du printemps qui, bien que ne dégageant ni gaz ni fumée, puise dans son propre foyer l'oxygène dont tout calorique a besoin pour s'alimenter. L'air ambiant n'est ainsi nullement atteint. La santé y gagnerait en même temps que la fortune publique, car il suffirait de 14 millions de stères, c'est-à-dire d'une quantité de bois inférieure à notre production, pour chauffer tous les logements de France durant les hivers les plus rigoureux.

Le ministre des Travaux publics a désiré avoir un rapport sur cette découverte qui, utilisée dans tous les établissements de l'Etat, procurerait au Trésor une économie de près de 80 0/0.

L'inventeur, en effet, estime qu'il suffirait de deux kilos et demi de bois moulu pour chauffer douze heures durant cent mètres cubes d'air. Or, le prix de deux kilos et demi de bois moulu, chimiquement préparé, varierait entre 20 et 25 centimes.

LES PROGRES MATERIELS DE L'INDE ANGLAISE

(Suite)

En prenant en main l'héritage des Mogols, l'administration anglaise, qui s'étudiait à suivre les traditions de ses prédécesseurs, ne perdit pas de temps pour réparer les canaux que les malheurs des temps avaient mis hors de service. De 1808 à 1822, on rouvrit l'*Eastern Jumna canal* (canal oriental de la Jamouna), de 150 milles de long, et qui arrose 150,000 acres; le *Western Jumna canal* (canal occidental de la Jamouna), d'un développement de 445 milles. Ces restaurations n'étaient que les modestes préludes de l'œuvre la plus vaste et la plus utile qui ait honoré le règne séculaire de la compagnie des Indes. Le grand canal du Gange, d'une longueur de 898 milles irrigue, 1,471,500 acres de terre et protège contre les maux des famines une population de 6 millions d'habitants. La ligne principale ouverte le 7 avril 1854, qui se prolonge sur une distance de 525 milles avec une profondeur maximum de 3 mètres et une largeur maximum de 50 mètres, est presque sans rivale au monde, et dépasse d'un tiers le plus grand

canal de navigation des Etats-Unis. Les efforts de l'administration sous le règne de la compagnie pour créer de nouveaux travaux d'irrigation ne dépassèrent pas les provinces du nord-ouest. Dans le Bengale, on se contenta d'entretenir les digues et levées (*embankments*) qui protègent la côte contre les inondations de la mer ou des rivières qui s'y déchargent, et de percer quelques canaux de navigation autour de Calcutta. La configuration des terrains dans les présidences de Madras et de Bombay permet généralement de satisfaire les besoins de la terre à l'aide de réservoirs formés en emmagasinant, au moyen de fortes murailles, les eaux des vallées. Ces réservoirs, presque tous établis avant la conquête anglaise, n'exigeaient que de faibles dépenses d'entretien et de réparation, et n'entraînaient pas le gouvernement dans des travaux considérables. Les événements de l'insurrection éloignèrent pendant un temps l'attention du gouvernement des travaux d'irrigation; mais ces questions vitales furent violemment remises à l'ordre du jour par les famines de 1861 et de 1866. Une nouvelle famine a désolé le Bengale en 1874; mais les nobles et vigoureux efforts du gouvernement anglais ont réussi à conjurer le mal, que les correspondants à sensation des journaux anglais avaient d'ailleurs fortement exagéré.

Il y a vingt-cinq ans, l'Inde était sans routes, et le voyageur ne pouvait y poursuivre son chemin que sur ses jambes, en palanquin, sur les épaules de noirs porteurs, sur le dos d'un âne, d'un cheval, d'un dromadaire ou d'un éléphant; mais les voies de communication ne sont pas aussi indispensables en Asie qu'en Europe: la nature tantôt y favorise singulièrement, tantôt y arrête complètement la circulation. La sécheresse pendant neuf mois de l'année rend tout sentier accessible au piéton ou au cavalier, et lui facilite en outre le passage des rivières et des torrents. A la saison des pluies, toute locomotion est suspendue, et le système de route le plus perfectionné ne permettra jamais qu'exceptionnellement les transports de voyageurs ou de marchandises sous les cataractes du ciel, qui inondent la terre du mois de juin en fin septembre.

Les premières routes furent construites dans les provinces du nord-ouest, pays favorable par sa configuration aux travaux, et où de plus les matériaux nécessaires se trouvaient en abondance. Vers 1851, la route de Calcutta à Delhi était livrée à la circulation. L'impulsion était donnée et fut suivie, surtout dans le Pendjab, royaume nouvellement annexé et dont lord Dalhousie, alors gouverneur-général, suivait les progrès avec un soin paternel. Le mouvement civilisateur n'atteignit tout son développement que lorsque le vote du parlement eut remis le sceptre de l'Inde aux mains de la couronne. Les chiffres disent assez les progrès accomplis par les autorités nouvelles. En 1851-1852, le crédit alloué à la construction et à l'entretien des voies de communication dans les trois présidences s'élevait à 120,000 livres sterling. Ce crédit en 1867-1868 atteignait le chiffre respectable de 1,358,640 livres sterling, à savoir: 531,840 livres sterling consacrées à l'entretien des routes anciennes, et 826,800 livres sterling pour le développement du réseau. Une bonne route macadamisée coûte dans l'Inde environ 1,000 livres sterling le mille (15,500 francs le kilomètre). Il est vrai que le chiffre varie dans d'assez fortes proportions et est de beaucoup supérieur dans le Bas-Bengale, où les matériaux manquent complètement, et où il faut se servir de pierres venues de loin et à grands frais ou de briques concassées, ce qui rend les routes d'un entretien fort onéreux.

Un trait distinctif des routes de l'Inde,

c'est le caractère inachevé qu'elles présentent: au passage des rivières, les ponts font universellement défaut. En effet, ces constructions fort dispendieuses ne rendent que de maigres services. Pendant l'été, les rivières peuvent se passer commodément à gué ou en bateau, tandis que des travaux de premier ordre pourraient seuls résister en hiver à la violence des eaux et ne serviraient qu'à favoriser une circulation peu active. Le budget actuel de l'Inde, au prix moyen de 1,000 livres sterling par mille, permettrait d'ouvrir environ 800 milles de route par an; mais l'entretien des voies nouvelles incombe à l'état, et il n'est pas dans l'Inde de source de revenus publics, subsides, corvées, taxes locales, que l'on puisse affecter aux dépenses de voirie comme on le fait en Europe. Des barrières avaient été établies à l'origine, mais les produits couvraient à peine les frais de perception; détruites pendant l'insurrection, elles n'ont pas été relevées depuis. Le problème de l'entretien des routes reste encore à résoudre et présente un grand intérêt, car, en estimant à 75 livres sterling la moyenne des frais d'entretien par mille et la construction annuelle à 800 milles, on voit que le budget des travaux publics s'accroît chaque année de 60,000 livres sterling de nouveaux et indispensables frais d'entretien. Au jour présent, on peut évaluer à 10,000 milles la longueur du réseau macadamisé de l'Inde, et, quoique ce total, comparé à celui d'il y a vingt ans, atteste de véritables et remarquables progrès, l'œuvre des routes de l'empire est, on peut le dire, à peine commencée. L'établissement des voies ferrées rend encore plus indispensable le prompt achèvement des routes indiennes, et les chemins de fer ne pourront porter tous leurs fruits que lorsqu'un système de route perfectionnée permettra aux produits des pays qu'ils traversent d'arriver au wagon sans frais exorbitants de transport.

Lord Dalhousie, à qui revient la gloire d'avoir conçu et commencé la grande œuvre des chemins de fer indiens, comprit que le gouvernement ne devait pas avoir seulement pour but de protéger les intérêts politiques et militaires de la conquête. Avant tout, il voulut que le réseau ferré servit à développer les richesses et les ressources du pays en reliant les centres de production aux grands ports de mer. L'illustre homme d'état comprit aussi qu'il fallait, pour mener à bien la grande entreprise, combiner l'action de l'industrie privée et celle de l'état, et que les capitaux de l'Europe, les seuls sur lesquels on pût compter, n'oseraient aborder avec leurs propres forces seules des travaux pleins d'inconnus et de difficultés. Les bases fondamentales des traités conclus avec les compagnies furent à peu près les suivantes. Le gouvernement promit de fournir les terrains nécessaires à l'établissement des lignes et de garantir un minimum de 5 pour 100 d'intérêt sur le capital engagé depuis le commencement des travaux. En remboursement de ces avances, il fut convenu que tous les profits nets de l'exploitation seraient versés au trésor public. Aussi longtemps que le montant de ces versements n'excède pas 5 pour 100 du capital dépensé, la somme entière est retenue par l'état; au-dessus de 5 pour 100, le surplus est divisé en parties égales, l'une pour les actionnaires, l'autre pour le trésor public. Les sommes ainsi perçues par ce dernier sont applicables à la liquidation des intérêts servis précédemment aux actionnaires, et lorsque le total des remboursements ainsi effectués balancera le total des avances faites par l'état avec intérêt simple calculé au taux de 5 pour 100, les profits de l'exploitation demeureront définitivement et intégralement acquis aux actionnaires.

Une autre question importante restait à

résoudre. Tous les capitaux devant venir d'Angleterre, il était indispensable de se mettre en garde contre les fluctuations du change, et il fut décidé que celui-ci serait fixé à 1 sh. 10 p., taux inférieur de 9 pour 100 environ à la valeur légale de la roupie. Le gouvernement en un mot vendit ses traites à un prix déterminé, mais notablement inférieur à celui du marché. La sagesse de cette disposition s'est clairement manifestée depuis 1869, et dans le dernier exercice (1872-73) le bénéfice qu'elle a procuré au trésor public s'est élevé à 7 millions de francs. Au 30 décembre 1871, les avances de l'État pour garantie d'intérêts aux compagnies atteignaient environ 500 millions de francs. Considérable comme l'est cette somme, on peut cependant affirmer que jamais dette plus honorable, plus utile n'a figuré au budget de l'Inde.

En retour de l'appui qu'il prêtait aux compagnies, le gouvernement se réservait le droit de s'immiscer dans leurs travaux; sa sanction est nécessaire à toute dépense d'établissement ou d'exploitation. Les comptes généraux sont révisés par ses contrôleurs, les compagnies n'exercent des droits suprêmes que sur leurs employés, qu'elles peuvent admettre ou renvoyer à leur gré, mais dont on fixe les salaires et les fonctions d'accord avec le gouvernement.

Les compagnies représentées en Angleterre par des conseils d'administration sont soumises au contrôle d'un agent général (*government's director*) qui a son siège dans tous les comités et un endroit de *veto* sur leurs décisions. Dans l'Inde, un agent délégué par chaque compagnie dirige le personnel et les affaires de l'exploitation sous la surveillance d'un ingénieur consultant (*consulting engineer*), fonctionnaire qui sert d'intermédiaire entre les compagnies et l'État.

Le réseau primitif des chemins de fer indiens comprend neuf lignes principales, administrées par des compagnies avec garantie d'intérêt.

Le total du réseau en activité a été ainsi porté à 5,294 milles, dont 5,136 milles relèvent des compagnies et 68 milles sont propriété de l'État. L'achèvement des travaux résolus comprend encore 2,440 milles, savoir : 940 milles par les compagnies et 1,513 milles par le gouvernement.

Au 30 septembre 1871, le personnel des chemins de fer anglo-indiens comprenait 68,517 employés, dont 4,552 Européens. Ce dernier chiffre donne une juste idée du magnifique débouché que l'exploitation du réseau ferro-asiatique offre aux classes moyennes et ouvrières de l'Angleterre. Il est vrai aussi que les passagers des grandes artères de l'Inde trouvent une sécurité qu'ils ne rencontrent malheureusement nulle part en Europe. Une catastrophe un peu grave, où huit voyageurs ont été blessés, a seule attristé l'exploitation des chemins indiens en 1871-72. Les accidents moins sérieux sont au nombre de 548, dont 314 causés par du « bétail » rencontré sur la voie. Il faut savoir que dans les documents figurent sous le titre de bétail, daims, hyènes, buffles, tigres et autres rois déposés de la jungle que la vapeur a frappés au plus profond de leurs anciens domaines. La mort n'en a pas moins promené sa faux dans la foule des voyageurs : 110 passagers natifs, à deux ou trois exceptions près, sont morts dans les wagons sous les atteintes des pestes de l'Inde : fièvres, dysenterie, choléra.

En donnant à l'Inde des brahmanes en moins de vingt ans un réseau presque complet de voies ferrées, l'Angleterre a décidément pris pied sur cette terre immuable. Les rails et la vapeur, qui côtoient aujourd'hui le Gange et l'Indus, y prodigueront à pleines mains, comme partout sur le globe, des semences de progrès matériel et moral, de vraie civilisation. Le conqué-

rant qui a doté ses sujets d'un réseau ferré de plus de 5.000 milles (8,000 kilomètres) a mené à bonne fin une œuvre sans précédent dans les annales des siècles, et l'histoire doit constater avec impartialité que dans les vingt dernières années nos voisins se sont montrés vraiment dignes des faveurs que depuis cent ans la fortune leur prodigue sur la terre d'Asie.

E. DE VALBEZEN.
(A continuer.)

RECETTES.—ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Beignets de pomme.—Pelez les pommes, ôtez en le cœur et coupez-les en tranches d'une ou deux lignes d'épaisseur, faites-les macérer pendant deux heures avec un peu d'eau-de-vie, du sucre et de la cannelle en poudre. Après les avoir fait égoutter, trempez-les dans une pâte à frire : laissez prendre couleur, ensuite retirez la poêle du feu pour que les pommes cuisent; lorsqu'elles sont cuites, saupoudrez-les de bon sucre.

Moyen d'enlever les taches de boue.—Les bouses des grandes villes tachent beaucoup plus que les autres. Après avoir lavé les taches à l'eau de savon, on emploie la crème de tartre en poudre très-fine, avec laquelle on saupoudre l'endroit taché après l'avoir mouillé légèrement. On laisse agir le sel pendant quelque temps; puis on lave soigneusement cet endroit pour enlever la crème de tartre. Ce procédé enlève également les taches de cambouis.

Bouillon rafraîchissant.—Prenez : Maigre de veau ou de mouton, 300 grammes; racines de fraisier, de pissenlit et de carottes, 24 grammes de chaque; feuilles de laitue, pissenlit, oseille, pimprenelle ou pourpier, demi-poignée de chaque, pour faire deux litres de bouillon. Les racines doivent cuire, les herbes bouillir seulement un quart d'heure; on exprime légèrement lorsqu'on passe les bouillons.

Bon à prendre matin et soir, au commencement des chaleurs contre les tendances aux éruptions passagères de la peau.

Corfitures de groseilles.—Prenez du jus de groseilles rouges exprimé et passé à travers un linge ou un tamis; ajoutez poids égal de sucre concassé par morceaux; faites jeter un bouillon; écumez, passez à travers un tamis de crin. Avant de mettre dans les pots, on peut ajouter de la vanille en poudre fine. Cette gelée est très-délicate et aromatique; elle est désignée sous le nom de *gelée à la vanille*. Si l'on veut mélanger avec des framboises, on prend les deux tiers de jus de groseilles et un tiers de celui de framboises.

Bouillon aux herbes.—On prend 125 gr. d'oseille, 64 grammes de feuilles de laitue, 3 grammes de feuilles de poivrotte et autant de feuilles de persil; on lave bien ces plantes puis on les coupe en menus morceaux. Cela fait, on les met dans un vase de terre avec un peu plus d'un litre d'eau; on les fait bouillir jusqu'à ce qu'elles soient bien cuites; on ajoute alors deux grammes de beurre frais et autant de sel. On laisse encore quelques instants sur le feu et on passe à travers un linge. Ce bouillon est légèrement laxatif; on en fait boire ordinairement quelques tasses aux personnes qui ont pris un purgatif.

Confitures de ménage.—Prenez : cerises, groseilles, prunes, abricots, pêches, poires et pommes; commencez par ôter les queues et les grappes des premières, par peler et couper les dernières en morceaux, puis mettez-les dans des pots; saupoudrez les fruits d'une plus ou moins grande quantité de cassonade, selon le degré de délicatesse et de conservation que l'on veut obtenir; placez les pots dans le four, après qu'on en aura retiré le pain, ou bien dans un chaudron d'eau bouillante, mais de manière à ce que l'eau ne puisse s'introduire dans les pots. Retirez quand les fruits sont légèrement cuits; couvrez soigneusement et conservez dans un lieu sec.

NOS GRAVURES

La Carte des Indes; Voiture de louage à Bombay; Groupe des Eléphants du Vice-Roi; Une Visite du Matin

Dans les Indes, les troupes d'éléphants sont comme chez nous les troupes de chevaux; leur nombre et leur beauté font l'orgueil et disent la richesse des chefs indigènes.

Les portraits de ceux que nous donnons ici appartiennent au Vice-Roi de Barrackpore. Lorsqu'ils sont armés en guerre, on les passe en revue comme un régiment de cavalerie.

L'espèce de haute selle dans laquelle plusieurs personnes peuvent s'asseoir, porte le nom de *howdah*; le reste du harnache-

ment se compose de tapis ordinairement écarlates, rehaussés de riches broderies et parfois de pierres précieuses.

Dans ce vaste empire l'éléphant sert non-seulement à la chasse de ses semblables, à celle du tigre, mais encore de monture pour les routes difficiles.

Autrefois on usait du pesant animal pour le supplice de certains criminels, que l'on faisait écraser sous les pieds de l'énorme pachyderme.

Outre ces divers services, on emploie aussi l'éléphant dans une foule de travaux qui demandent de la force et de l'adresse, tels que transport, empilement des mardriers, etc., etc.

Une autre gravure représente la voiture de louage à Bombay. Voyageurs, conducteur, ainsi que l'attelage composé de deux bœufs à cornes courtes et recourbées en arrière, sont, comme on voit, parfaitement abrités contre les rayons du soleil tropical.

Nous ne trouverions rien de ridicule à adopter pour quelques-uns de nos mois d'été la tente-abri des voitures de Bombay. Les passants en riraient peut-être, mais les voyageurs riraient encore bien mieux des rieurs, croyons-nous.

La visite du matin nous initie à la vie intime du voyageur dans l'Inde. Le chef des guides, tout de blanc costumé, vient prévenir les touristes qu'il est temps de se mettre en route. Sur un des côtés, en arrière de la tente où se voient les restes de la collation matinale, les porteurs, les uns debout, les autres assis à quelques pas plus loin, attendent les ordres de leur chef.

A Bout d'Arguments

Nous sommes dans quelque coin solitaire du jardin du Luxembourg, si j'en crois la coupole du Panthéon qui dresse sa lanterne derrière les arbres dénudés. Deux bons curés viennent de faire leur promenade quotidienne de l'après-midi, se réchauffant au soleil de novembre, dont un grand mur blanc recueille pour eux les rayons affaiblis.

Naturellement, on a causé politique et, comme il convient, on n'a pu se mettre d'accord; l'un des deux interlocuteurs a sans doute puisé ses arguments dans le *Figaro*, qu'il tient à la main et dont on entrevoit la quatrième page, l'autre a dû lire le matin l'*Univers*.

Comment réussir à s'entendre? Le client de l'un des journaux se sent vaincu, mais il ne veut pas le paraître. A bout d'arguments, il tend sa tabatière à son compagnon, qui ne se fait pas faute d'y prendre une énorme prise; mais voyez comme ce dernier est satisfait, comme son profil épauvroué, comme son air goguenard expriment le sentiment du triomphe et contrastent bien avec la mine un peu pincée de l'autre qui esquisse un sourire forcé, pour un peu n'allait-il pas se fâcher tout rouge!

Le joli tableau de M. Léon Hermann a eu un grand succès au dernier salon; la gravure lui en donnera un nouveau, bien justifié par la finesse d'un talent qui sait pousser l'observation spirituelle jusqu'à la gaieté, sans sortir du domaine du bon goût.

Le Petit Chaperon Rouge

Chacun de nous connaît, pour l'avoir mainte fois entendue en son enfance, ou racontée lui-même à son tour, l'histoire naïve du Petit Chaperon Rouge.

Inutile donc de rappeler la fable ingénieuse de Charles Perrault, l'auteur de ces *Contes de Fées* si populaires encore après plus de deux siècles.

Afin de montrer de quelle façon le so-disant esprit moderne a travesti la bonhomie du récit, nous donnons les couplets d'une chansonnette en vogue racontant, à sa manière, l'histoire du Chaperon Rouge.

Nul besoin d'ajouter que nous lui prêferons le conte de Perrault, et que la chansonnette n'est donnée ici qu'à titre de curiosité.

LE PETIT CHAPERON ROUGE

I
Un pâtissier, demeurant
Dans la plaine de Mont-Rouge (1).
Avait une charmante enfant.
Appelée le "P'tit Chaperon Rouge."
C'est, m'direz-vous, un nom singulier.
Je n'ai jamais vu dans l'calendrier.
Pourquoi l'appellait-on le P'tit Chaperon Rouge?
Je vais faire cesser votre étonnement.
Ça venait tout bonnement
De ce que ses parents,
Quand elle était p'tite,
L'avaient vouée au blanc!

II
C'pâtissier lui dit : " Hélas !
" J'ai là d'puis l'année dernière
" Deux pâtés qui n'se vend' pas,
" Tiens, port'-les à ta grand'mère.
" Ell' s'plaint constamment
" D'douleurs d'estomac.
" Et l'médecin y a dit
" Qu'y fallait pour ça
" Prendr' un' nourriture' extrêm'ment légère.
" Ca y fra du bien ou j'me trompe beaucoup."
V'là l'P'tit Chaperon qui grand ses jamb' à son con.
Façon de courir pas commod' du tout.

III
Sur son chemin ell' rencontra
Un loup qui lui dit : " Mamzelle,
" Pourquoi courez-vous comm' ça?
" Portez-vous de la fanelle ?"
" Non, r'pond l'P'tit Chaperon.
" J'port du nanan bien bon,
" Qu'mon papa envoie à ma grand'maman."
" Fort bien, dit le loup, où demeure-t-elle ?"
" Au moulin, là-bas," répond e't'innocent'
" Voyons, dit le loup, lequel, en courant,
" Sera de nous deux au moulin avant."

IV
Le loup part comme un coup d'vent.
Arrive à la maisonnette.
" Qui s'qu'est là ? " dit la mèr' grand'
S'endormant dans sa couchette.
Le loup prend la voix du P'tit Chaperon.
Dit : " C'est moi qui vous apport' du nanan bien bon."
" Si c'est toi, mon enfant, tir' la chevillette. [bon."
" Et la bobinett' aussitôt cherra."
Et le loup entra, la mangea, croqua
Si bien, qu'son bonnet fut tout e'qui resta.

V
Non content d'mett' les lunett'
Et l'bonnet de sa victime.
Croiriez-vous qu'il eut l'toupet
D'faire un jeu d'mots sur son crime?
" Je n'vois pas, dit-il, de quoi ell' s'plaindrait.
" Au lieu d'son moulin, j'y donn' mon palais."
Poussant aussitôt un rir' unanime
Il s'coucha dans le lit du côté du mur,
Disant : " Je quit't'rais mon boucher bien sûr
" Si m'vendait jamais un *bifteck* si dur."

VI
Le P'tit Chaperon qui s'était
Arrêtée à la civette (2).
Quoi qu'sa mèr' y défendait.
Pour ach'ter un' cigarette,
Arrive à la port' et s'met à cogner.
" Qui s'qu'est là ? " dit l'loup, en parlant du nez.
" Si c'est toi, mon enfant, tire la chevillette
" Et viens dans mon lit t'oucher avec moi,
" Car je n'fais pas d'feu quoiqu'il fasse bien froid.
" Parc' que mon poil' fume'et que j'n'ai pas d'bois."

VII
Le P'tit Chaperon dit : " Mèr' grand'
" Qu'vous avez un drôl' de *parlé* ! "
" C'est fort bien, ma chère enfant,
" J'aime cett' remarq' filiale."
" Grand'mèr', vos deux yeux
" Brill' com' deux lampions."
" En effet, c'est l'effet
" D'ma satisfaction."
" Vous ouvrez la bouch' tout grand comme une malle
" Vous pourriez serrer tout plein d'chos' là-d'dans."
Le loup vous la prend, l'avale en disant :
" Tu trou' ma bouch' mal', moi j'te mets dedans."

VIII
Ecoutez, grands et petits,
La morale d'cette histoire :
Faut s'défier des gens polis,
Ils ont souvent l'âme très-noire.
Et ceux qui vous dis' : Comment ça va-t-y ?
Ont souvent pour but d'manger votr' rôti.
Ce rôti pour eux n'est que provisoire,
C'est en attendant qu'ils vous croq' aussi.
C'est pourquoi je vous dis
Que les gens polis
Ne sont pas toujours les meilleurs amis.

D. C. L.

(1) Localité aux environs de Paris.
(2) Bureau de tabac de réputation.

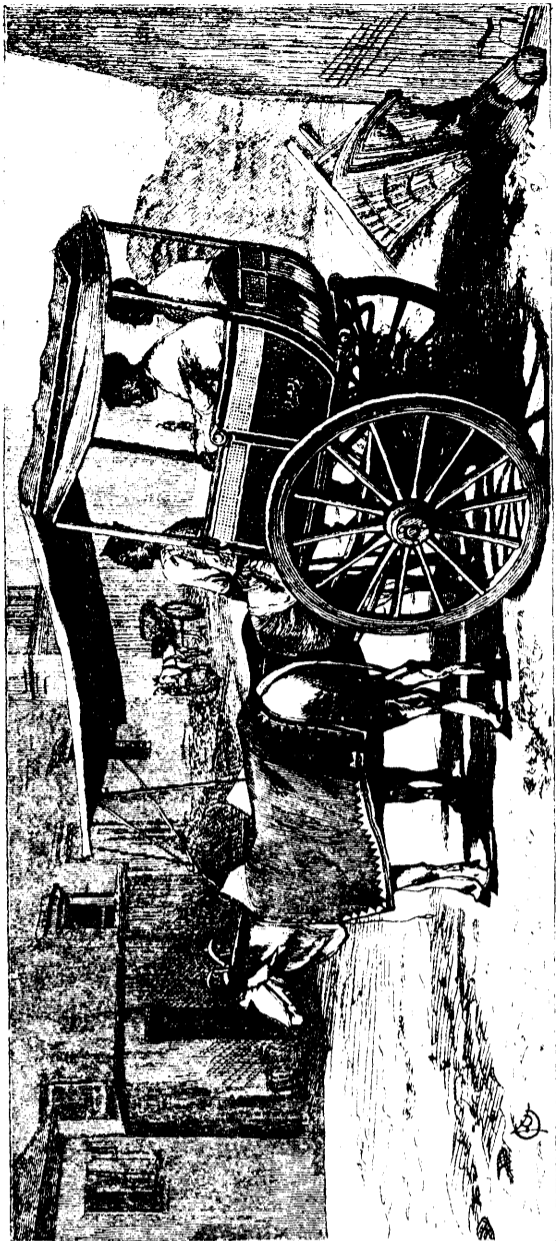


A BOUT D'ARGUMENTS



L'OPINION PUBLIQUE, 25 NOVEMBRE 1875

LE PETIT CHAPERON-ROUGE



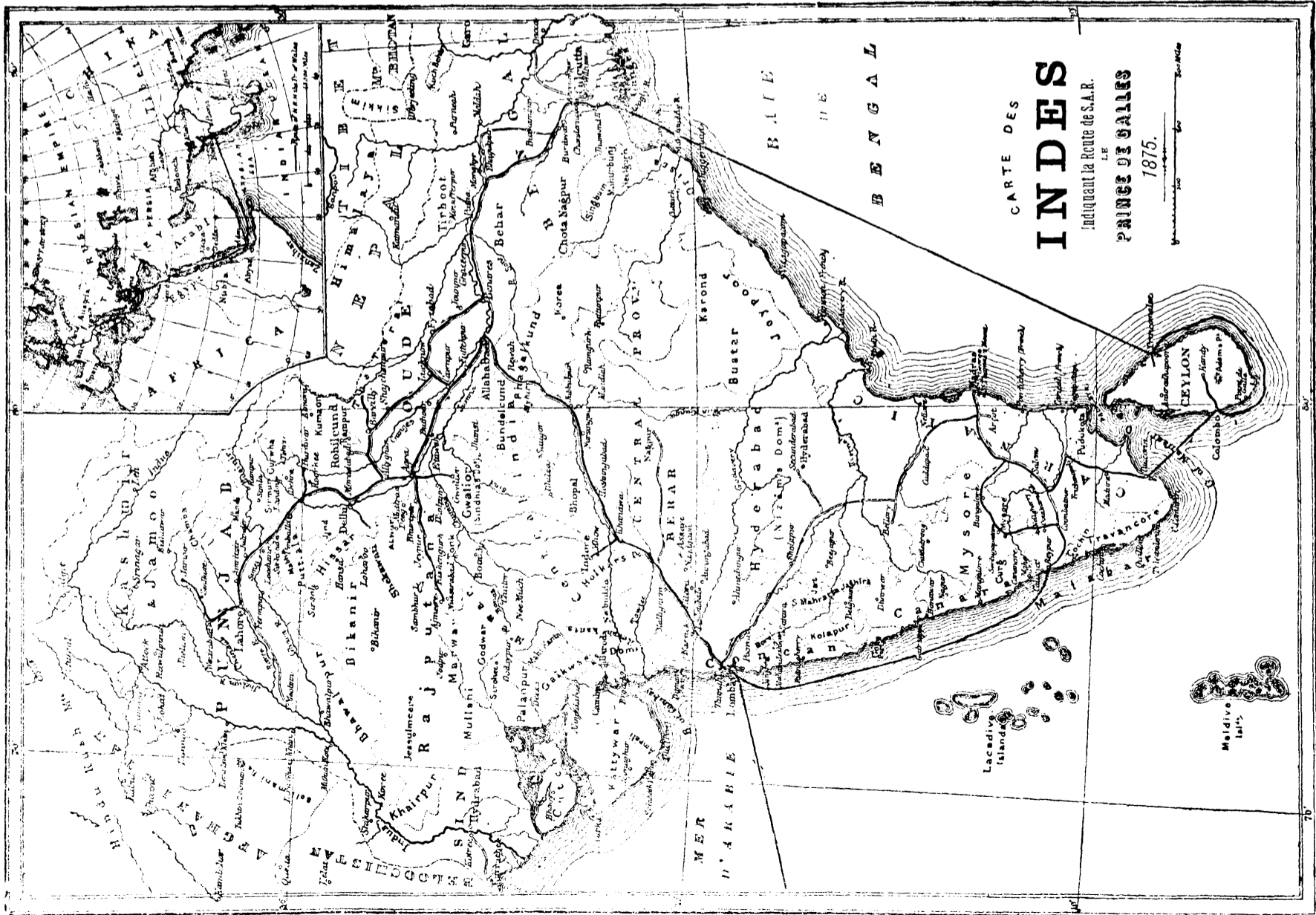
VOITURE DE LOUAGE A BOMBAY



GROUPE DES ELEPHANTS DU VICE-ROI



UNE VISITE DU MATIN



CHAPELLE ET TOMBEAU DE CHAMPLAIN

I

M. l'abbé Casgrain a publié, dans L'OPINION PUBLIQUE du 4 courant, certains documents qui lui paraissent fournir « matière à de nouvelles dissertations » sur la Chapelle et le Tombeau de Champlain : documents, dit-il, qui « ébranlent même les convictions qu'on a pu se former après un examen consciencieux des pièces authentiques déjà connues ; » et il ajoute, au sujet de ces nouveaux documents, que « ces pièces authentiques semblent de nature à déconcerter plus d'une idée préconçue, à remettre en question certains faits qui paraissaient bien établis ».

Parmi les documents cités par M. Casgrain se trouve un acte signé de M. Daillebout, gouverneur de la colonie, en date du 10 février 1649, par lequel il se réserve dans l'enclos de Québec un emplacement d'environ un arpent d'étendue, situé à la Haute-Ville, près de la Chapelle de Champlain !

Il faut avouer que ce document, en apparence, est bien de nature à ébranler les convictions formées après examen consciencieux ; à déconcerter plus d'une idée préconçue, et à remettre en question certains faits qui paraissaient bien établis !

Après avoir commenté ces nouveaux documents et en avoir fait une espèce de critique historique, M. l'abbé Casgrain termine en déclarant que « par l'examen des titres sus-mentionnés, on est arrivé à conclure que cette Chapelle Champlain s'élevait dans le carré où se trouve construit aujourd'hui le bureau de poste. »

S'il en est ainsi, que vont devenir les fameux textes qui, en 1866, ont conduit pas à pas, et comme malgré eux, MM. Laverdière et Casgrain jusque dans la rue Champlain ?

II

On se rappelle l'ardente polémique qui s'engagea entre M. Stanislas Drapeau et MM. Laverdière et Casgrain, il y a neuf ans, à propos de la prétendue découverte du tombeau de Champlain par ces derniers.

En face de l'intérêt qui s'attache de nouveau à ce difficile problème historique, surtout lorsque nous voyons M. l'abbé Casgrain épouser des vues toutes contraires à celles exprimées dans sa brochure, quoiqu'amenées par suite de la découverte de nouveaux documents qui règlent à ses yeux la question, cependant je crois devoir m'appliquer aujourd'hui à l'étude plus particulière de cette grave question, afin de me mettre en mesure d'apporter ma quote-part d'observations, s'il y a lieu.

Je n'entends point soutenir ni soutenir aucune polémique à ce sujet. Je ne me bornerai seulement qu'à soumettre le résultat des observations que j'aurai pu former d'après les documents produits. Mais auparavant d'en venir là, il me semble nécessaire de rappeler succinctement les principaux points controversés par M. Drapeau, d'une part, et MM. Laverdière et Casgrain d'autre part, afin de rafraîchir la mémoire du public sur la valeur intrinsèque de ce débat.

En réponse à M. Drapeau, qui réclamait une part dans la découverte, l'un de ces messieurs écrivait dans le *Journal de Québec* du 22 novembre 1866 :

«... Je dois à la vérité historique de déclarer que ses informations (celles de M. Drapeau) n'ont été absolument pour rien dans le résultat de nos démarches... et comme notre journal en fait foi, ce n'est que vendredi midi (9 novembre) que la force des textes nous a conduits comme pas à pas jusque dans la rue Champlain, malgré toutes nos convictions précédentes. »

(C'est moi qui souligne certains passages.)

M. Drapeau de riposter : «... Je vous

défié de trouver parmi les autorités citées par vous un seul texte qui soit capable de faire arriver à une conclusion suffisante pour opérer la découverte du lieu où devait se trouver le tombeau de Champlain. » (Voir sa brochure du 20 décembre 1866, page 16.)

Après l'examen des *Registres* et avoir parcouru les textes : *Sagard, Champlain, Catalogue des Bienfaiteurs, Relations des Jésuites, etc., etc.*, MM. Laverdière et Casgrain viennent à la conclusion, en effet, que la chapelle de Champlain ne saurait se trouver ailleurs qu'à la Basse-Ville... (voir leur brochure, pages 6 et 18) ... et ce ne pouvait être que celle que Champlain avait fait bâtir en 1615... (brochure, p. 7.)

M. Drapeau de se récrier : « Non : la chapelle de 1615 n'est pas la même que celle de Champlain ! La première a été brûlée par les Anglais, en 1632, tandis que l'autre existe après cette date, puisqu'elle reçoit en 1641 la dépouille de M. Gand, et en 1642 celle du P. Rymbault, missionnaire Jésuite. »

Cette déclaration de M. Drapeau, on s'en rappelle, lui attira l'ironie la plus amère de la part de ses contradicteurs.

Ayant acquis l'espoir d'arriver à la découverte du tombeau de Champlain, MM. Laverdière et Casgrain réitérèrent ces paroles concluantes :

« Conduits ainsi pas à pas, et comme malgré nous, à placer la Chapelle de Champlain en cet endroit (*Cul-de-Sac*), nous étions sûrs que les faits viendraient corroborer la justesse de nos raisonnements. » (Voir leur brochure, p. 12.)

Puis, après être descendus dans la Voûte de l'Escalier de la rue Champlain, le 10 novembre 1866 (cinq jours après l'information donnée par M. Drapeau sur l'existence de ce tombeau), et avoir examiné une inscription qui se trouvait tracée sur la paroi extérieure de la voûte, bien que l'inscription fût mutilée, messieurs les abbés de proclamer :

« Malgré la difficulté de trouver un sens intelligible dans cette inscription mutilée, nous avions cependant acquis une nouvelle preuve de l'authenticité de notre découverte. » (Voir leur brochure, page 14.)

Ailleurs, page 13 : « Nous avions donc bien la certitude que le tombeau de Champlain était découvert !... »

Transportés de joie, en effet, l'un des découvreurs se rendait chez M. le maire, le 11 novembre (un dimanche), pour lui annoncer la découverte !... et le lendemain les journaux annonçaient l'heureuse trouvaille du tombeau de Champlain ! (Voir leur brochure, p. 18.)

Puis, pour couronner le tout, on plaça à la fin de la brochure le plan de la Voûte, avec son inscription, et le plan du Lieu où l'on avait retrouvé le tombeau de Champlain et de sa chapelle !

III

Nous voici maintenant en présence du document de M. Daillebout, que M. Casgrain publie dans l'intérêt de la vérité historique, dans lequel il est fait mention de la Chapelle de Champlain, comme devant être à la Haute-Ville !

Ce fait inattendu est venu jeter le désarroi dans l'esprit du positif abbé, et lui faire faire une déclaration vraiment étonnante !

Ce n'est plus maintenant à la base-ville que doit se trouver cette chapelle, mais bien plutôt à la haute-ville, et ce monsieur fixe l'endroit du bureau de poste actuel comme étant le lieu probable où elle devait se trouver ! Il ignore l'époque de sa destruction ; c'est peut-être la bourgade huronne qui est venue s'établir là, qui a pu en accélérer la ruine, dit-il, ou les constructions qui se sont élevées sur les rues Buade ou du Fort.

Par ce qui précède, on le voit, M. Cas-

grain renonce à la croyance d'avoir découvert le tombeau de Champlain à la Basse-Ville, malgré toutes les preuves accumulées avec tant d'assurance, dans la mémorable brochure que nous connaissons.

Cet acte de suprême abnégation, amenée par la découverte du document de 1649, nous fait compassion ; nous aurions presque autant aimé voir cet ami des lettres et de l'histoire nous laisser ignorer l'existence de ce document fatal à sa thèse, puisqu'il devait avoir l'effet d'annuler complètement son célèbre plaidoyer, en l'entraînant dans une situation aussi singulièrement humiliante et regrettable.

Ce n'est pas par un seul trait de plume qu'on peut échapper à la responsabilité d'une œuvre écrite avec autant de force que de hardiesse. On ne parlait pas, alors, d'idées préconçues, mais bien plutôt d'idées acquises par l'étude des textes de nos sources historiques.

Tout vient révéler, aujourd'hui, les injustices commises envers M. Drapeau, puisque les faits démontrent qu'il était dans le vrai : 1o en séparant la chapelle de 1615 d'avec celle de Champlain ; 2o en soutenant que les ossements du Frère Pacifique Duplessis n'étaient point dans la Chapelle de Champlain ; 3o en portant défi sur l'existence d'aucun texte alors connu qui fût capable de les amener à faire la découverte du tombeau de Champlain dans l'escalier de la basse-ville !

IV

Nous savons que d'autres savants écrivains partageaient les mêmes vues que MM. Laverdière et Casgrain sur cette grave question, et se sont mêlés du débat, entr'autres MM. les abbés Hamel et Verrault, qui refusaient également à croire que la chapelle de Champlain pût se trouver ailleurs qu'à la basse-ville. M. l'abbé Verrault dans sa deuxième lettre publiée dans la *Mineur* du 12 mars 1867, écrivait :

« Les textes, d'un côté, font voir que la chapelle de Champlain ne peut avoir été bâtie à la haute-ville. Ce monsieur concluait en fixant au *Cul-de-Sac* le lieu où avait été bâtie cette chapelle : c'est-à-dire, comme de raison, là où MM. Laverdière et Casgrain disaient avoir découvert le tombeau de Champlain !

Il est à espérer que ces messieurs viendront nous dire, maintenant, ce qu'ils pensent sur l'affaire, et si, comme M. Casgrain, ils vont escalader la montagne !

En attendant ces éclaircissements, je vais me préparer à offrir, comme ces messieurs, ma quote-part de travail et d'observations.

Au revoir.

LOUIS HAMEL.

10 novembre 1875.

PERSONNEL

M. L. P. Vallée, notaire, remplace M. Amyot comme rédacteur du *Courrier du Canada*.

L'hon. George Brown partira pour l'Angleterre la semaine prochaine.

L'hon. Henry Starnes a donné sa démission comme président de la banque Métropolitaine ; M. H. A. Buiden l'a remplacé dans ce poste.

Le Major Edward Osborne Hewett, des Ingénieurs Royaux, est officiellement nommé commandant de l'École Militaire de Kingston avec le grade de Lieutenant-Colonel.

M. Rouër Roy a été nommé avocat de la ville de Montréal. Il entrera en fonction le 1er janvier. D'après le nouvel ordre de choses, son salaire sera de \$5,000.

Nous apprenons que M. John Poupore, ex-député de Pontiac, a accepté la position d'agent de l'immigration pour Québec-Sud, laissé vacante par la mort de M. James Thom.

M. Mathew Ryan, de Montréal, a été nommé magistrat stipendiaire dans le Nord-Ouest. Il résidera entre le Fort Pelly et le Fort Ellice. Le second magistrat stipendiaire, le Colonel McLeod, demeurera près des quartiers de la police montée, à Belly River.

M. L. P. Gauvreau a été nommé architecte et agent des travaux publics de la Puissance pour le district des Trois-Rivières, et remplacement de feu M. Symes, avec le privilège de demeurer à Québec.

M. C. E. Bolchini, teneur de livres chez M. M. Carter et Keller, avocats, a été nommé secrétaire de M. Giannelli, qui représente le gouvernement italien au Centenaire de Philadelphie.

La nomination du Révérend Messire L. Z. Moreau, comme évêque du diocèse de St. Hyacinthe, a été reçue de Rome le 13 courant, et annoncée le lendemain du haut de la chaire de la cathédrale. Dans la soirée, environ 400 citoyens, sous la conduite du maire, Casimir Desaulles, se rendirent auprès du chanoine pour le féliciter sur son élévation au siège épiscopal. L'ordination n'aura lieu que lorsque les pièces nécessaires seront arrivées de Rome.

HISTOIRE DE 63 FRANCS D'ÉCONOMIE

SIMPLE RÉCIT PARISIEN

Ma petite nièce grimpa sur mes genoux, et me passant autour du cou ses bras blancs à fossettes, elle me dit avec ce sourire mignon des enfants qui veulent quelque chose :

— Mon oncle, raconte-moi une histoire.

Raconter une histoire à une gamine de douze ans n'est point une chose facile : mais ces grands yeux bleus commandaient ; ces petites menottes blanches étaient impitoyablement enlacées à mon cou ; il fallait obéir à ce charmant démon. J'appelai à mon secours mon imagination et mes souvenirs, et lui racontai ce qui suit :

J'étais, chère mignonne, à l'époque dont je te parle, employé, bien petit employé à l'Hôtel-de-Ville, aux appointements de cent cinquante francs par mois. De quoi acheter une poupée qui dit papa et maman, quand on pousse le ressort qu'elle a dans le dos.

C'est avec cette somme, à laquelle je joignais le prix de quelques articles de journaux, qu'il nous fallait vivre, ta tante et moi, car je venais de me marier.

Par quel miracle arrivions-nous, avec si peu de ressources, à paraître à notre aise ? Ce serait trop long à t'expliquer, et c'est le secret de bien des ménages parisiens : mais qu'il te suffise de savoir que la moindre dépense extraordinaire pouvait détruire l'équilibre de notre budget.

Un jour que dans mon bureau j'étais occupé à ébarber une plume d'oie avec ce soin minutieux et cette attention dont est seul capable un employé consciencieux qui veut gagner son argent, mon chef de division me fit appeler.

C'était l'homme sur la protection duquel je comptais le plus pour obtenir et une gratification de fin d'année et une augmentation de traitement. J'avais donc tout intérêt à le satisfaire, et c'est la bouche en cœur et le dos arrondi comme le cerceau avec lequel tu joues, que je me rendis auprès de lui.

— Monsieur, me dit-il après m'avoir demandé quelques renseignements administratifs insignifiants, je vous ai fait appeler pour vous inviter, vous et votre femme, à un bal travesti que je donne à la mi-carême... Je suis heureux, ajouta-t-il, de vous témoigner ainsi toute ma satisfaction de votre conduite et de votre irréprochable tenue.

Je me confondis en remerciements : mais au fond du cœur, comme j'envoyai cette maudite invitation au diable !

C'était très-flatteur ; mais... où, comment me procurer le costume nécessaire à ma femme ?

La question d'argent se dressait devant moi comme un point d'exclamation désespérant, flanqué d'une infinité de points d'interrogation narquois.

Quand, le soir, j'appris cette nouvelle à ta tante :

— Peut-on refuser l'invitation ? demanda-t-elle.

— Non, le chef de division est un formaliste qui n'admettra aucune excuse.

— Eh bien ! fit la charmante femme, nous avons quelques économies, elles y passeront, voilà tout ; et ne crains rien, grand cher orgueilleux, ajouta-t-elle, ta femme te fera honneur.

A partir de ce moment, d'un commun accord, nos dépenses furent encore restreintes : nos repas furent un peu plus sommaires ; mais nous ne songions pas à nous en plaindre.

L'amour propre faisait oublier les tiraillements d'estomac.

Cinq jours à peine nous séparaient du grand jour, quand je dis à ta tante :

— Eh bien ! as-tu songé au bal de mon chef de division ?

— Certes ! répondit-elle, et nous sommes plus riches que tu ne penses... Je viens de compter nos économies, et nous possédons soixante-trois francs.

— Seulement ! m'écriai-je...

— Mais c'est énorme, et tu verras comme je serai belle...

— Et puis je saurai ?

— Rien... fit vivement ma femme... Je réclame une liberté illimitée... Tu ne me verras qu'au moment de partir et je suis sûre que je te plairai... Est-ce convenu ?

— Soit, murmurai-je.

Et m'enfonçant dans mon fauteuil, je me rapprochai de la lampe, et je me mis à lire en regardant de temps en temps ma petite femme qui brodait silencieusement.

Ah ! chère mignonne, bien des années se sont écoulées depuis cette époque, mais cette soirée est encore présente à ma mémoire.

Quel calme ! comme nous étions heureux et comme nous réalisions bien à nous deux la médiocrité dorée chantée par un poète charmant qui a fait de très-jolis vers que les demoiselles n'ont pas besoin de lire.

Le lendemain, avant de partir pour mon bureau, je dis à ta tante en l'embrassant :

— Allons, va acheter ton costume, et sois belle.

Et je m'en allai en faisant sonner bien fort ma botte sur le pavé, en homme heureux et satisfait de son sort.

Lorsque le soir je rentrai, ma femme, assise devant la table sur laquelle le couvert était mis, semblait rêveuse et préoccupée.

Je la regardai plus attentivement. Elle avait les yeux rouges.

— Qu'as-tu ? lui demandai-je avec inquiétude.

— Rien, me répondit-elle en souriant.

— Tu as pleuré ?

— Moi ! quelle folie !

Et elle détourna la conversation ; mais en dépit de ses efforts pour être gaie, on sentait comme une espèce de gêne dans sa gaieté ; je voulus l'interroger sur ses achats, elle me répondit à peine, et comme j'insistais :

— Je t'en prie, me dit-elle, moitié sérieuse, moitié souriante, ne me parle plus de ce bal, si tu ne veux me le faire prendre en haine... J'ai déjà bien assez de préoccupations comme cela...

Je compris et m'abstins, malgré toute ma curiosité, de lui faire désormais la moindre question à ce sujet, et quand l'envie me prenait de faire allusion au grand jour, je refoulais cette envie et je jouissais d'avance de ma surprise.

Et cependant plus le moment avançait, moins ma femme avait l'air de s'en occuper... Je tombais des nues... Pas le moindre chiffon... Pas le plus petit bout de ruban... Autour de moi, quand je rentrais, tout était dans le même ordre, et la veille de la soirée, on n'eût jamais dit, à voir ta tante si calme, que le lendemain elle devait obliger les invités de mon chef de division avec nos trois mois d'économie.

Enfin le grand jour était arrivé

Ah ! chère petite, ce jour-là, l'administration n'a pas eu à se louer de mon travail : je ne tenais pas en place, les aiguilles me paraissaient être de plomb... Enfin quatre heures sonnèrent, je m'échappai et j'arrivai haletant, essouffé à mon cinquième étage...

Le couvert était mis comme d'habitude, et ma femme semblait m'attendre aussi tranquillement que si nous devions passer la soirée en tête-à-tête.

Je dînai en toute hâte, j'avais la fièvre de l'impatience.

A toutes mes questions, ta tante me répondait imperturbablement : Tout est prêt, ne t'inquiète de rien.

Le sang me bouillait dans les veines.

Enfin, ma femme se leva :

— Je vais, me dit-elle, t'apporter ici ce qu'il te faut pour t'habiller, et tu n'entreras dans notre chambre que lorsque je t'appellerai.

Un instant après, ta tante se retirait dans l'appartement voisin et je me préparais à soutenir l'honneur de la bureaucratie en chaussant des bottines qui me faisaient mal et en mettant un pantalon trop étroit...

Huit heures sonnaient quand j'entendis la voix de ma femme qui m'appelait. Je ne fis qu'un bond vers la porte, mais à peine eus-je jeté un regard sur ta tante que je poussai un cri d'étonnement.

Elle était placée au milieu de la chambre éclairée par deux lampes ; aucun détail de son costume ne m'échappait.

On n'imagine pas un désappointement pareil au mien.

J'avais rêvé turban, soie, velours, paillettes, et j'avais devant moi...

Devine quoi ?

Une pauvresse à la robe noire rapiécée et trouée, au méchant fichu brun négligemment jeté sur les épaules.

Je restais comme cloué au seuil de la porte.

— Me trouves-tu bien ? me demanda ta tante en souriant.

Je ne répondis pas et laissai tomber mes bras le long du corps avec désespoir.

— Ecoute-moi, me dit ma femme, et ne prends pas cet air désespéré. Je vais tout t'expliquer... Le lendemain du jour où nous avons compté nos économies, je sortais pour acheter les étoffes nécessaires au costume choisi, quand, en passant devant la loge du concierge, j'entendis des pleurs, des supplications auxquelles répondait une grosse voix qui semblait menacer. Je m'arrêtai et j'écoutai presque sans m'en apercevoir. C'était la femme de cet ouvrier qui loge au-dessus de nous et qui depuis si longtemps est malade. Elle suppliait le propriétaire de ne pas la mettre à la porte avec son mari moribond et ses cinq enfants. L'homme était impitoyable. Je voyais à travers la porte vitrée la pauvre femme tout en larmes... Que veux-tu que je te dise ? j'avais dans ma main les soixante-trois francs, je ne sais comment cela s'est fait, mais je suis entrée, j'ai payé le terme en retard et j'ai mis le reste dans la main des enfants.

— Ah ! chère femme, m'écriai-je en lui sautant au cou et en l'embrassant.

— Laisse-moi donc achever... Cela fait, je ne le regretterai pas, oh ! non... Cette pauvre famille était si heureuse, mais je me trouvais fort embarrassée... qu'allais-tu dire, toi ? ces économies t'appartenaient comme à moi et elles avaient un emploi décidé entre nous... Puis une idée me vint... Qu'est-ce qui fait l'originalité d'un déguisement ? c'est la nouveauté... Je résolus donc de me travestir en pauvresse... Je priai notre voisine de me prêter une de ses robes, la plus mauvaise, ce fichu et... me voilà prête à t'accompagner... Suis-je jolie ?

— Tu es adorable, fis-je, et tu es un cœur d'or, mais il est impossible que tu te présentes à cette soirée dans ce costume.

— Pourquoi ? me va-t-il mal ?... Tiens, ajouta ma femme, aie confiance en moi : je te promets que non-seulement je ne serai pas ridicule, mais encore que j'aurai beaucoup de succès.

Elle me dit cela d'un ton si convaincu que je me laissai convaincre et j'allai chercher un fiacre.

Une heure après, nous arrivions à la porte de mon chef de division.

Ah ! chère mignonne, tu ne peux te figurer comme mon cœur battait dans ma poitrine.

Nous entrons, et à peine avions-nous mis le pied dans le premier salon que mon supérieur nous apercevant accourut à nous, me tend la main et prenant le bras de ma femme :

— Je commençais, dit-il, à désespérer de vous voir et je ne vous aurais pas pardonné votre absence, car, sans vous, il aurait manqué à ma fête son plus bel ornement... la Charité.

Je tombai d'étonnement en étonnement... Ta tante avait dit vrai... les costumes les plus pittoresques étaient négligés pour la petite robe noire déchirée.

J'étais assailli de compliments et de félicitations.

Ma femme me souriait de loin, mais ce n'est qu'au moment du souper que je pus m'approcher d'elle.

— Eh bien ? me dit-elle.

— Tu es une fée, répondis-je, et j'avoue que je ne comprends pas.

— Comment, bêta, fit-elle en se penchant à mon oreille, tu ne comprends pas que j'ai averti ton chef de division qui, en somme, est un bon homme et un homme intelligent... J'ai sauvé la situation, et franchement, tu le vois, nos économies ont été mieux employées à soulager nos pauvres voisins qu'à acheter une stérile satisfaction d'amour-propre...

Oh ! comme je l'aurais embrassée si nous avions été seuls ! mais devant cinq cents personnes, c'était difficile... Je me contentai donc de penser à part moi que les femmes ont toujours plus de cœur et sont plus d'esprit que les hommes.

Quelques jours après, grâce à l'indiscrétion de ta tante, nos voisins recevaient des secours, et moi j'étais nommé rédacteur aux appointements de deux cents francs par mois, ce qui prouve qu'un bienfait n'est jamais perdu... Ce n'est pas nouveau, mais c'est toujours vrai...

Voilà l'histoire demandée, mignonne... Es-tu contente ?

— Oui, mon oncle, répondit ma petite nièce.

— Eh bien ! embrasse-moi, je l'ai bien mérité...

La chère petite entoura mon visage de ses deux bras potelés, et de ses deux lèvres roses fit résonner sur mes vieilles joues un de ces bons baisers éclatants qui sont tout un poème et renferment toute une symphonie de caresses.

J'étais payé. M. DE RÉBAN.

TABLETTES LOCALES

Si nos lecteurs désirent connaître de quelle manière, par rapport aux professions, se divise la Législature locale de Québec, nous leur apprendrons qu'elle comprend 19 avocats, 7 notaires, 9 médecins, 8 marchands et 6 agriculteurs. Voici la liste détaillée :

Avocats : — Angers, Bichard, Beaubien, Baker, Bellingham, Church, qui est en même temps médecin, Chapeau, Chauveau, Irvine, Joly, Lafontaine, Loranger, Lynch, Mathieu, Ouimet, Préfontaine, Taillon, Watts et Wnrtele.

Notaires : — Beaudesne, Gendron, LeCavallier, Marchand, Paquet, Picard et Verrault.

Médecins : — Cameron, Duhamel, Fortin, Laberge, Lacerte, Lafontaine, Lalme, Lavallée, Rinfret.

Marchands : — Charlebois, Dulac, Garneau, Hébert, Lalonde, McGauvran, Price.

Contracteurs de chemins de fer : — Larochele.

Banquiers : — Ogilvie, Molléur.

Cultivateurs : — Deschêne, Houde, Landry, Méthot, Robert, Sylvestre.

Instituteur : — St. Cyr.
Rentiers : — Robertson, Fralette.

On lit dans le *Moniteur Acadien* :

« L'inauguration de l'évêché de Charlottetown a eu lieu vendredi, le 5 courant, en présence de Sa Grandeur Mgr. McIntyre et de tous les prêtres de son diocèse, qui s'étaient empressés de se rendre à l'invitation pressante vénéré prélat.

« L'évêché, maintenant complètement terminé, est le plus grand et le plus spacieux de la Puissance, et capable de recevoir et loger tous les prêtres du diocèse de Charlottetown. La bâtisse est en pierre de taille et a été construite sous la surveillance de John Corbett ; la peinture et le *fresco* ont été exécutés par M. McKenzie. Les meubles, tous importés d'Angleterre, sont de la plus rare et de la meilleure qualité.

« L'évêché est bâti en face de la cathédrale, sur un terrain élevé, et comme il a quatre étages et demi de hauteur, il surpasse tous les bâtiments du voisinage et commande la plus belle vue imaginable. »

Depuis l'ouverture de la navigation, 344 navires ont été licenciés pour faire le trafic côtier dans la province de Québec.

Le nombre de navires entrés en douane cette année est moindre que celui de l'année dernière. On constate une différence de 229 navires.

On lit dans le *Journal de Québec* :

On nous dit que, suivant les ingénieurs du gouvernement, la grande jetée parallèle à la rivière Saint-Charles, que MM. Kinipple et Morris veulent construire pour £76,000 sterling, ou \$380,000, devra coûter \$850,000, et que la commission du hâvre a été officiellement informée de cette erreur extraordinaire.

M. Morris est allé à Ottawa, expliquer ses plans et parer le coup, s'il est possible.

SEMAINE POLITIQUE

L'événement de la semaine, à Québec, a été la discussion survenue à propos de la seconde lecture du « bill amendant l'acte des élections contestées de 1875. »

Les amendements faits à la loi sont les suivants :

1. « L'acte des élections contestées de Québec » est amendé en ajoutant au premier alinéa de la section 56, les mots suivants : « et l'article 275 du code de procédure civile sera applicable. »

2. En y insérant après la section 56, la section suivante :

« 56a. Toute procédure relative à l'instruction d'une pétition d'élection sera suspendue, pendant les sessions de la législature de cette province et durant les trois jours qui suivront ces sessions, sur simple demande du membre siégeant. »

3. En y insérant, après la section 128, les sections suivantes :

« 128a. Si l'élection est annulée à raison de quelque manœuvre frauduleuse pratiquée par un ou plusieurs agents, hors de la connaissance et sans le consentement du candidat, ces agents peuvent être condamnés solidairement avec le défendeur à payer en tout ou en partie les frais adjugés en faveur du pétitionnaire. »

« 128b. Le juge ou la cour ordonnera que ces agents soient assignés à comparaître dans un délai déterminé, pour être entendus. »

« S'ils ne comparaissent pas, ils seront condamnés sur la preuve déjà faite, à payer les frais en tout ou en partie, selon qu'il sera trouvé juste. »

« S'ils comparaissent, le juge ou la cour, après avoir entendu les parties et la preuve produite, rendra le jugement que le droit et la justice exigent. »

« 126. Le pétitionnaire pourra faire exécuter le jugement pour les frais, contre tout agent ainsi condamné, de la même manière que contre le défendeur. »

Pour l'Espagne, le *Times* de Londres a annoncé il y a quelques jours que le gouvernement de Washington avait sommé l'Espagne d'abandonner Cuba, qu'elle est impuissante à pacifier, ou de se préparer à la guerre. Les dépêches de Madrid indiquent une grande agitation en Espagne. Il serait même question d'une trêve entre le gouvernement et Don Carlos, pour permettre au premier de se préparer à la guerre étrangère. Les journaux américains ne sont pas d'accord sur le sujet. La plupart, cependant, contredisent ces rumeurs. Ils constatent, néanmoins, qu'un mouvement inaccoutumé règne dans la marine et que les navires de l'Etat se préparent comme pour une guerre prochaine.

En prévision de ces événements, Don Carlos avait écrit à son cousin Alphonse

